

PREIXAN INFOS

AVRIL 2011, N° 82

www.preixan.com



EDITO

Il y a quelques jours des bénévoles vous ont sollicité pour l'achat de brioches au profit de l'AFDAIM. Sur Preixan 102 brioches ont été vendues soit 510 € qui ont été versés à l'association. Je tenais à vous féliciter pour cette générosité au bénéfice des handicapés. Je veux surtout remercier les bénévoles qui se sont dévoués pour cette opération.

La commune de Preixan va être raccordée au Syndicat des Eaux de la Montagne Noire. Quelques maisons, en particulier à La Condamine, seront raccordées directement, ce qui peut poser des problèmes de surpression. Pour éviter des fuites ou des détériorations, il est recommandé de placer des limiteurs de pression.

Je vous donne rendez-vous le dimanche 8 mai à 11 h 30 pour la cérémonie anniversaire de l'Armistice.

Amicalement.
Daniel Barcelo, Maire de Preixan.

AGENDA ...

- 8 Mai 2011 : commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945
- 10 mai 2011 : spectacle pour les enfants du RP Rouffiac-Preixan
- 13 mai 2011 : concert gratuit Un homme et une femme - De Circulade en Circulade
- 27 mai et 10 juin 2011 : inscription pour la rentrée scolaire 2011 - RP Rouffiac-Preixan
- 31 mai 2011 : sortie proposée par le Club du 3^{ème} Âge
- 4 juin 2011 : repas spectacle organisé par l'ASPM XIII

Informations municipales

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2011

BUDGET PRÉVISIONNEL 2011

Monsieur le Maire présente ses propositions des dépenses de fonctionnement pour 2011 ainsi que le programme d'investissement. Compte tenu que les dotations n'ont toujours pas été attribuées, il est difficile d'arrêter le budget.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les membres du Conseil ont arrêté les subventions aux associations.

- Association Culturelle (Les Circulades) :	450 €
- Club de Foot :	610 €
- Tennis de Table :	380 €
- Club du 3 ^{ème} Âge :	400 €
- Comité des Fêtes :	2500 €
- Club de Tennis :	550 €
- FNACA :	50 €
- Le Printemps des Notes :	200 €
- Les Amis Farandole :	350 €
- Coopérative Scolaire :	1250 €
- Club de Pétanque :	400 €
- Syndicat de Chasse :	310 €
- Les Preixi'vals :	500 €
- Preixan Malepère XIII :	700 €

CLUB DE PÉTANQUE

A la demande du Président du Club de Pétanque, un wc sera installé dans le local du club. L'entretien sera assuré par les membres du club. Une étude est en cours pour permettre de gérer l'éclairage du boulodrome.

MISE EN PLACE D'UN DÉFIBRILLATEUR

Le Conseil Général a lancé une enquête pour fournir aux communes qui le souhaitent un défibrillateur. Le Conseil Général prend en charge le coffret support, le défibrillateur étant financé par la commune dont le coût est estimé à 1500 €. Les membres du conseil ont trouvé le coût élevé. D'autres solutions sont recherchées.

TOIT DE L'ATELIER COMMUNAL

Le toit du futur atelier communal est en très mauvais état et demande une réfection urgente. Une demande de subvention va être demandée au Conseil Régional. Le coût de l'opération est estimé à 28 397 € HT. Une délibération sera rédigée.

TOIT DE L'ÉGLISE

En vue de la remise en état du toit des chapelles de l'église qui présentent des gouttières, une subvention va être demandée au Conseil Régional. Le coût de l'opération est estimé à 8 475,18 € HT. Une délibération sera rédigée.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Les membres du Conseil souhaitent améliorer le fleurissement du village. Des solutions envisagées sont en cours d'étude.

IMPÔTS LOCAUX

Dans la continuité des décisions prises en début de mandat, les membres du Conseil ont décidé d'augmenter les taux des impôts locaux de 1%.

Le taux de la taxe d'habitation devrait passer de 17,21 à 17,39.

Le taux de la taxe foncière bâtie devrait passer de 36,36 à 36,68.

Le taux de la taxe foncière des propriétés non bâties passerait de 114,73 à 115,91.

Une délibération sera rédigée.

COMMUNIQUÉS

AGENCE POSTALE



En raison des congés de Madame Annie Pech, nous vous informons du changement d'horaire d'ouverture de l'agence postale pour la période du 2 mai au 6 mai 2011 :

Lundi 2 mai 2011 :	13 h	à	17 h
Mardi 3 mai 2011 :	13 h 30	à	16 h
Mercredi 4 mai 2011 :	13 h 30	à	16 h
Jeudi 5 mai 2011 :	13 h 30	à	16 h
Vendredi 6 mai 2011 :	13 h 30	à	16 h

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Monsieur le Maire, et les Conseillers municipaux, donnent rendez-vous, et plus particulièrement à nos concitoyens les plus jeunes,

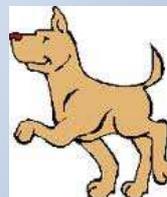
**le dimanche 8 mai 2011 à 11h30
devant la mairie,
pour la commémoration de l'armistice
du 8 mai 1945.**

Le cortège se rendra au monument aux morts, pour le dépôt de gerbe.



Un apéritif convivial clôturera cette manifestation au foyer.

DIVAGATION DES CHIENS



Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la commune de Preixan et tout particulièrement sur le petit square et le gazon aménagés devant la supérette.

Nous avons créé un jardin agréable au sein de la commune afin que chacun puisse en profiter, mais il est indispensable que les propriétaires de chiens veillent à ce que leurs amis à quatre pattes ne viennent pas souiller cet espace.

Merci.



INSCRIPTION RENTREE 2011

Les inscriptions concernant les enfants nés en 2008 et les nouveaux arrivants sur les villages de Preixan et Rouffiac d'Aude auront lieu :

Jeudi 21 avril

Vendredi 27 mai

Et vendredi 10 juin 2011

de 8h30 à 17h30,

à l'école de Rouffiac d'Aude.

Veillez vous munir :

- Du livret de famille
- Du carnet de santé de votre enfant
- Du certificat de radiation pour les élèves changeant d'école.



Pour prendre un autre rendez-vous, veuillez me contacter au 04.68.26.86.14.

La directrice, Melle MERLIN

PENSIONS DE REVERSION : DES REPONSES A VOS QUESTIONS...

De nombreuses personnes pensent ne pas avoir droit à la réversion de leur conjoint, décédé avant d'avoir obtenu sa retraite. Qu'en est-il vraiment ?

Il est possible, pour le conjoint survivant ou l'ex-conjoint divorcé, de percevoir, **sous certaines conditions**, une pension de réversion au titre des droits constitués par le défunt, même si celui-ci n'était pas titulaire de sa retraite et même s'il n'avait pas encore atteint l'âge requis pour en bénéficier.

Le point de départ est choisi par le demandeur, et peut être fixé au premier jour du mois suivant le décès si la demande est déposée auprès de la Carsat dans l'année qui suit le décès.

S'il se manifeste plus tard, le conjoint survivant perdra l'avantage de la rétroactivité et le point de départ de la retraite de réversion ne pourra être fixé, au plus tôt, qu'au premier jour du mois suivant sa demande.

Quelles sont les conditions actuelles pour toucher la réversion ?

Il est nécessaire que l'assuré décédé justifie de trimestres cotisés et/ou validés. Pour les décès survenus depuis le 1^{er} janvier 2009, le conjoint survivant doit avoir atteint **l'âge de 55 ans**. Lorsque cette **condition d'âge n'est pas remplie**, il peut demander l'attribution **d'une allocation veuvage**.

La retraite de réversion a pour finalité de garantir un minimum de ressources au conjoint survivant. C'est la raison pour laquelle **les droits à la retraite de réversion sont déterminés en fonction des ressources** du demandeur ou de celles du nouveau ménage en cas de remariage, de conclusion de pacs ou de vie en concubinage.

Comment est calculée la pension de réversion ?

Elle est égale à **54 %** de la retraite dont bénéficiait ou aurait bénéficié l'assuré décédé.

Les ressources du demandeur ou de son ménage ne doivent pas être supérieures à un plafond. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les retraites de réversion peuvent être majorées de 11.1 % au profit des personnes de plus de 65 ans dont le total des retraites de base et complémentaires n'excède par un certain plafond.

Pour plus d'informations sur votre retraite :

En Languedoc-Roussillon, les agents de la Carsat - antérieurement CRAM - reçoivent les assurés sur rendez-vous.

Désormais, l'Assurance retraite communique autour du numéro unique 39 60 (0971 10 39 60 depuis l'étranger, une box ou un mobile) dans toutes ses agences retraite et dans ses publications, ainsi que sur son site www.lassuranceretraite.fr.

Preixan d'autrefois avec Joël Vidal

ANNÉE 1951

d'après les archives communales



Joseph Barrabès

Maire : Jean Cantier
Adjoint : Georges Cayrol
Conseillers : Gabriel Maynadié, Paul Farail, Aimé Sié, Joseph Barrabès, Bertrand Gaxieu, Louis Verdale, Louis Montpellier, Louis Barrot, Firmin Rigaud.

Droits de place : Le conseil établit un tarif pour la perception régulière des droits de location de place pour tous les marchands forains afin d'augmenter les revenus ordinaires de la commune. Le prix est fixé à 50 francs par jour quelque soit la nature de la marchandise à vendre.

Remise en état des rues : Vu le mauvais état des rues, le conseil municipal approuve l'avant projet établi par messieurs les ingénieurs du service vicinal à la somme de 400 000 francs et demande pour cela une subvention au titre du plan d'équipement national et s'engage à financer la part de la dépense restant à la charge de la commune au moyen des crédits budgétaires disponibles.

Remboursement d'impôts : Le conseil municipal a fait l'acquisition de la maison de la poste qui appartenait à l'association diocésaine de Carcassonne. Vu que l'évêché de Carcassonne a déjà payé les impôts de la maison de la poste pour l'année 1951, la commune décide de rembourser la somme de 15 670 francs à l'évêché et le mandat sera établi au nom de Monseigneur Cazemajou chancelier de l'évêché 67 rue de la mairie à Carcassonne.

Achat terrain Rivière : L'angle de la rue qui débouche devant l'église est trop étroit et les camions ne peuvent circuler dans cette rue à cause de ce tournant. En visitant les lieux le conseil propose de remédier à tout cela en achetant une parcelle de terrain en nature de sol appartenant à Monsieur Antonin Rivière demeurant à Villalier qui la cèdera à l'amiable (15 000 francs). Actuellement une partie de ce terrain est occupé par le monument aux morts.

Bail de la poste : Après l'acquisition de la maison de la poste, le conseil passe un bail pour la location de cet immeuble à l'administration des Postes qui payera 20 000 francs par an à la commune.

Réseau de distribution publique de l'énergie électrique : L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées signale que par décret à compter du 1^{er} janvier 1950 les frais de contrôle municipal du réseau de distribution publique de l'énergie électrique dans la commune sont fixés à 350 francs par kilomètre de ligne et par an et la rémunération du service des Ponts et Chaussées, chargé du contrôle municipal sera calculé sur la base de ce nouveau taux.



ÉTAT-CIVIL ... 1951

Naissances : Alain Cayrol
Jean-Marie Maynadié
Marie-Thérèse Miro
Michel Montahuc
Claude Palenzuela
Monique Turchetto

Mariages : Georges Barreau et Marinette Aguilaniu
Alfred Lorenzon et Rosalie Odorico
Antoine Moretto et Marie Combes

Décès :

Antoinette Campourcy née Pons	68 ans
Elisabeth Degeilh née Clergue	71 ans
Bernard Farail	76 ans
Maura Gallego née Valiente	69 ans
Anna Gorry née Baby	86 ans
Jeanne Guiraud	83 ans
Baptistine Marquié née Belmas	70 ans
Cécile Montahuc née Bernard	63 ans
Geneviève Naletto née Semezine	73 ans

VIE LOCALE

ASSOCIATIONS



SPECTACLE « COQUIN DE MARVIN » Par la troupe « UNE COMPAGNIE »



Mardi 10 mai 2011 à 14H
dans le hall de la médiathèque
Pour les enfants de Grande section, CP, CE
du regroupement pédagogique Rouffiac-Preixan.

Ce spectacle est proposé
dans le cadre d'un partenariat école- association « Les amis FARANDOLE »

Coquin de Marvin est un spectacle sur la sécurité routière, présenté aux enfants comme une vraie conférence animée par un vrai policier. L'objectif est de proposer des situations de sécurité routière concernant les élèves du cycle 2 : traversée d'une route, passage piétons, feu piétons, port du casque à vélo, port de la ceinture en voiture.

De Circulade en Circulade



Comme chaque année, la commune de Preixan prendra part au festival

De Circulade en Circulade.



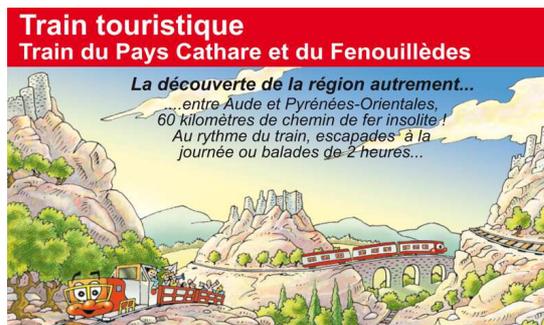
**Cette année la municipalité vous invite
à un concert gratuit le vendredi 13 mai 2011 à 21 heures au foyer.**

Le duo musical **Un homme et une femme** nous entrainera toute la soirée dans leur répertoire des plus belles chansons du monde, des compositions inédites et enfin une clôture festive avec les tubes des années 80.

Venez passer une agréable soirée de détente...



Club du 3^e âge Preixan



Le Petit Train de l'arrière Pays Audois Le Mardi 31 Mai 2011

Départ de Preixan à 7 H 30 précises devant le foyer en direction d'Axat.

Vous embarquerez à bord du train touristique qui vous emmènera jusqu'à Rivesaltes (ou l'Espyra de l'Agly, environ 4 km avant Rivesaltes). Un arrêt à St Paul de Fenouillet est prévu pour visiter le musée du Chapitre. Vous découvrirez sur cette ligne des voyageurs de merveilleux paysages méconnus et traverserez des viaducs et autres ouvrages d'art.

Arrivés en gare de Rivesaltes, vous irez au restaurant.



Menu :
Salade catalane
Joue de porc confite
Pâtes fraîches
Vacherin catalan
Vin et café



Après le déjeuner, rendez-vous dans une cave de Rivesaltes pour une visite guidée avec dégustation.

Retour vers la gare pour reprendre le train en sens inverse.

Arrivée en gare d'Axat et transfert vers Preixan.

Retour aux environs de 20 heures.

Prix non adhérent : 57 €

Prix adhérent : 53 € (la différence est à la charge du club)

Chèque libellé à l'ordre du Club du 3^{ème} âge de Preixan

**Paiement à l'inscription avant le vendredi 20 mai, chez Mme Noëlle CROS
(tél. 04.68.26.80.54) ou chez Marie Montahuc ou à la Mairie de Preixan.**

Coupon-Réponse – Voyage du 31 mai 2011

Nom :

Prénom :

Nombre de personnes :

Samedi 4 juin 2011 à 19h au Foyer de Preixan

L'association de l'amicale des Anciens de Preixan
XIII et le Club



Organisent un Repas-Spectacle au
prix de 15 € tout compris (gratuit – 12 ans)

Apéritif
Repas
Digestif
Et Spectacle

Venez Nombreux !!! Ambiance assurée !!!

Inscription à l'épicerie de Preixan ou tél. au Club au 0670879165



Le restaurant « LE RELAIS DE PREIXAN »

prend ses horaires d'été à partir du 27 avril 2011.



Ouverture du mardi, midi et soir, au dimanche midi.

Fermé le dimanche soir et lundi.

La nouvelle carte sera proposée à la clientèle.

Les « jeudis du relais » s'arrêtent et reprendront début octobre 2011.

Le Chef, Christian Fabre, remercie tous ses clients pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette formule.

Isa.marie coiffure
0468710338
Sur rendez-vous
28 rue de la Mairie
11250 Preixan



Un site internet est désormais à votre disposition :

www.isa-marie-coiffure.fr

le salon fermera tous les mardis du mois de Mai, Juin, Juillet et Août.

Mercredi 25 Mai sera offert à chaque client un soin des mains.

Prix en fête 40 € avec ou sans rendez-vous,
french complète gel couleur ou résine.



Preixan Infos Contacts :

Merci de communiquer vos informations au plus tard le 20 de chaque mois à la Mairie,
ou envoyez directement vos documents par courriel aux adresses suivantes :

josiane.armero@orange.fr, bellan.christine@wanadoo.fr et patricia.dhumez@aliceadsl.fr

Preixan Infos, Bulletin d'informations de la commune de Preixan

Directeur de la publication : Daniel Barcelo, Maire

Conception et rédaction : Josiane Arméro, Christine Bellan, Patricia Dhumez, Joël Vidal

Tirage : 300 exemplaires en photocopie couleur.